

CONSEIL MUNICIPAL DE LOULAY

Séance du 21 janvier 2021 ouverte à 20h30

Ordre du Jour : 1). Droit de Prémption Urbain sur la parcelle bâtie cadastrée section AB numéro 89. 2) Devis du SDEER pour le dossier EP211 1035 : Modernisation des lanternes sur la RD 150. 3) Enfouissement des réseaux – Autorisation de demander le lancement des études pour une nouvelle tranche : rue des Petites Fontaines, rue de la Montagne, rue de la Jarrie (en partie), rue Traversière. 4) Bâtiments communaux : Couverture et façade bâtiment du Parc, Couverture local associatif rue des Tilleuls. 5) Cheminement piétonnier pour la liaison des écoles vers la bibliothèque et les espaces sportifs. 6) Exonération des loyers commerciaux du Bar Restaurant, de la Fleuriste et du Multiservice.

L'An deux mille vingt et un, le vingt-et-un janvier, le Conseil Municipal de la Commune de LOULAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PERRIER Maurice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 15 janvier 2021

Nombre de Conseillers Municipaux :

. en exercice : 15
. Présents : 13
. Votants : 15

Présents : M. PERRIER Maurice, Mme GIBault Claudie, M. PINSONNEAU Frédéric, Mme SALCEDO Annie, M. GROUSSARD Jacky, Mme GRELLIER Linette, M. GERAL Yohann, Mme PRIoux Marielle, Mme BAZERQUE Céline, M. GROUSSARD Sébastien, Mme MUTEL Nathalie, M. CHAMPIGNEULLE Daniel, Mme MARTINEAU Rafaële.

Absent excusé : Mme SANTAGIULIANA Barbara a donné pouvoir à Mme SALCEDO Annie, M. GUYOT Patrick a donné pouvoir à Mme GIBault Claudie.

Madame GIBault Claudie a été élue secrétaire.

Le compte rendu et le procès-verbal de la précédente séance du 26 novembre 2020 sont adoptés à l'unanimité.

1) Droit de Prémption Urbain sur la parcelle bâtie cadastrée section AB numéro 89.

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier de :

- Maître Bénédicte AVRARD-NASTORG, notaire, 17400 SAINT JEAN D'ANGELY, en vue de savoir si la Commune désire exercer son droit de prémption sur la cession de la parcelle bâtie cadastrée section AB numéro 89 située rue de l'Abreuvoir appartenant à Mme OLLIVIER Sylvette.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à notifier au notaire le renoncement de la Commune à exercer son droit de prémption sur la vente de cette parcelle.

2) Devis du SDEER pour le dossier EP211 1035 : Modernisation des lanternes sur la RD 150

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal :

- Le devis établis par le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural pour le dossier **EP 211 1035** : modernisation des lanternes sur la RD 150 (36 candélabres et 6 sur

façades) pour un total général HT de 6 131.58 € (TVA récupérée par le SDEER), la participation restant à la charge de la Commune étant de 50 % soit 3 301.98 € ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Accepte le devis du dossier d'éclairage public EP 211 1035 mentionné ci-dessus avec un remboursement immédiat ;

Autorise Monsieur le Maire à notifier son accord au SDEER pour ce devis ;

3) Enfouissement des réseaux – Autorisation de demander le lancement des études pour une nouvelle tranche : rue des Petites Fontaines, rue de la Montagne, rue de la Jarrie (en partie), rue Traversière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il reste peu de rues sur la commune qui comportent toujours les réseaux aériens d'alimentation électrique et de téléphone.

Il pourrait être envisagé dans un dernier temps pour les années à venir l'effacement des réseaux :

- Rue des Petites Fontaines : de la rue de la Gare en allant vers le sud de la Commune,
- Rue de la Montagne,
- Rue de la Jarrie : de la rue de la Montagne à la sortie du village à l'Est,
- Rue Traversière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter les études de ces travaux d'effacement des réseaux auprès du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

4) Bâtiments communaux : Couverture et façade bâtiment du Parc, Couverture local associatif rue des Tilleuls,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la visite des bâtiments communaux il a été constaté que certains nécessitent une réfection de la toiture et ou de la façade. Des devis ont été demandé à plusieurs entreprises et sont présentés en séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient :

- **Bâtiment rangement ateliers dit « du Parc »** : l'offre de l'entreprise AMCC GAGNER de La Croix Comtesse pour les travaux de toiture, façade et raccordement au réseau pluvial du bâtiment du Parc pour 27 580.25 € HT et 7 779.22 € HT soit 35 359.47 € HT (42 431.36 € TTC), l'offre de l'entreprise Damien GROUSSARD pour l'installation d'une porte enroulable pour 4 379.95 € HT (5 255.94 € TTC) représentant un total HT de 39 739.42 € soit 47 687.30 € TTC.
- **Bâtiment local associatif rue des Tilleuls** : l'offre de l'entreprise EI COMBERTON pour les travaux de toiture du local associatif rue des Tilleuls pour 12 877.09 € HT soit 15 452.51 € TTC.

Le Conseil Municipal délègue tout pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les devis et documents à intervenir pour ces travaux, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département en établissant les dossiers de demande de subvention auxquelles peuvent prétendre ces travaux.

Les fonds seront prévus au Budget Primitif.

5) Cheminement piétonnier pour la liaison des écoles vers la bibliothèque et les espaces sportifs.

Les écoles maternelle et élémentaire se déplacent régulièrement pour aller à la bibliothèque municipale, au gymnase, au terrain de football et au terrain multisports. Les élèves pourraient emprunter un cheminement plus sécurisé en passant par la rue du 19 mars 1962 pour rejoindre la rue des Petites Fontaines en passant sur un petit pont de la Trézence.

Un cheminement piétonnier pourrait être aménagé sur ce circuit aux abords du pont, ainsi que l'élargissement de celui-ci et le remplacement des gardes corps du pont existant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient :

- l'offre de l'entreprise SLTP pour l'aménagement du chemin piétonnier et du pont pour un montant HT de 11 367.00 € soit 13 640.40 € TTC.
- l'offre de l'entreprise Chaudronnerie Montmirail pour les gardes corps du pont pour un montant HT de 1 840.00 € soit 1 840.00 € TTC.

Le Conseil Municipal délègue tout pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les devis et documents à intervenir pour ces travaux, autorise Monsieur le Maire à solliciter l'aide du Département en établissant le dossier de demande de subvention à laquelle peuvent prétendre ces travaux.

Les fonds seront prévus au Budget Primitif.

6) Exonération des loyers commerciaux du Bar Restaurant, de la Fleuriste et du Multiservice

Pour faire suite aux mesures prises par le Gouvernement visant à limiter la propagation de la pandémie, le Bar Restaurant est toujours fermé administrativement et la vente à emporter ne permet pas à la responsable de l'établissement de subvenir à tous les frais courants.

La Fleuriste et le Multiservice sont fermés peu avant 18h afin de respecter le couvre-feu et cela entraîne une baisse significative de leur chiffre d'affaire.

La Commune de Loulay étant propriétaire de ces locaux professionnels et dans le prolongement des décisions prises lors des confinements d'exonérer ces entreprises, dont le commerce est très impacté économiquement, de quelques mois de loyer, Monsieur le Maire propose une nouvelle exonération.

Il est proposé d'exonérer totalement Le Loulay's (Bar Restaurant) de trois mois de loyer, soit février, mars et avril.

Il est proposé d'exonérer de 25 % le loyer pendant trois mois La Valse des Saisons et la Boucherie de la Place.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- décide l'annulation de 3 mois (février, mars et avril 2021) de loyers commerciaux pour le Loulay's (SARL LAAD),
- décide l'exonération de 25 % par mois pendant trois mois (février, mars et avril 2021) des loyers commerciaux de La Valse des Saisons (Fleuriste) et de la Boucherie de la Place (A. GALLAND SARL).

Les remises de loyer seront prévues aux budgets au compte 6745.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30

DELIBERATIONS

COMMUNE DE LOULAY 17330

M. Maurice PERRIER Maire,	Mme Claudie GIBault 1 ^{ère} Adjointe au Maire,	M. Frédéric PINSONNEAU 2 ^{ème} Adjoint au Maire,
Mme Annie SALCEDO 3 ^{ème} Adjointe au Maire	M. Jacky GROUSSARD 4 ^{ème} Adjoint au Maire	Mme Linette GRELIER
M. Yohann GERAL	Mme Marielle PRIoux	Mme Barbara SANTAGIULIANA A donné pouvoir
Mme Céline BAZERQUE	M. Sébastien GROUSSARD	M. Patrick GUYOT A donné pouvoir
Mme Nathalie MUTEL	M. Daniel CHAMPIGNEULLE	Mme Rafaële MARTINEAU